

CONSEIL MUNICIPAL du 07 FEVRIER 2013

Le conseil municipal légalement convoqué le 1^{ER} février 2013, s'est réuni en séance ordinaire le sept février deux mil treize à dix neuf heures à la mairie.

Etaient présents : M. MOREAU, Maire
MM. BARIL, BUSSON, HAUTOT, Mme MARTIN adjoints
Mmes BOQUET GUILMATRE, PILVIN, MM. LEVEUF et LECOMTE
conseillers.

Absents : Mme CATEL, MM. DAKYO et DURIEU.

Secrétaire de séance: Agnès BOQUET

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus:

- si des observations sont à apporter au procès verbal du 06 décembre dernier.
Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. AFFAIRES SCOLAIRES

1.1. Rythmes scolaires : Application du décret, demande de dérogation pour mise en place à la rentrée 2014

La mise en application du décret est prévue pour la rentrée prochaine mais un report sur la rentrée 2014 peut être demandé par dérogation. A l'heure actuelle beaucoup d'interrogations restent en suspens, l'organisation, le financement. Il a été annoncé une participation de l'Etat de 50 € par élève et par an mais uniquement sur l'année 2013. Combien d'enfant seront concernés ? Quelle organisation nouvelle à mettre en place ? Dans quel lieu seront accueillis les enfants ? Quel encadrement ?

Le conseil d'école, précédemment réuni, a souhaité à l'unanimité le report sur la rentrée 2014. Le conseil municipal confirme cette décision pour avoir plus d'éléments et réponses à ces questions.

1.2. Kermesse de l'école : mise à disposition de la salle polyvalente

L'association des parents d'élèves organise une kermesse le samedi 1^{er} juin. L'association sollicite l'utilisation du gymnase pour la journée. Accord du conseil municipal. Prévenir le SLAC badminton, judo et basket.

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1. Délibération sur appel d'offres du CDG sur la protection sociale des agents

La commune a d'ores et déjà délibéré en faveur d'une participation financière à la protection sociale complémentaire de ses agents en matière de prévoyance.

Toutefois le Centre de Gestion de la Seine Maritime a décidé de lancer une procédure de consultation pour la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance permettant l'obtention de conditions tarifaires mutualisées attractives pour l'ensemble des collectivités qui lui donneront mandat.

A l'issue de la consultation, notre commune gardera la faculté de signer ou non la convention de participation qui lui sera proposée ;

Le Conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » qui sera engagée en 2013 par le Centre de Gestion.

2.2. Délibération sur frais kilométriques

Reprise et mise à jour de la délibération du 12/10/1987 afférente au remboursement des frais kilométriques aux agents communaux qui utilisent leur véhicule personnel pour les déplacements professionnels.

3. URBANISME

3.1. Propriété Laplanche : Avis sur un projet d'aménagement

Monsieur Le maire informe le conseil municipal de la proposition d'un aménageur pour implanter 16 constructions

Jumelées par deux, organisées comme une propriété collective sur une parcelle d'environ 5 000 m².

La parcelle est en zone « UF » de notre Plan Local d'Urbanisme et l'aménageur a tracé son plan en s'appuyant sur les possibilités du P.L.U. La discussion est engagée. La majorité des élus trouve le nombre d'habitations trop important et que le projet ne s'adapte pas à l'environnement. La problématique de circulation sur les voies existantes est soulevée ainsi que le problème de stationnement à venir.

Après position de chacun des élus, la majorité des élus refuse le projet en l'état actuel et souhaite un projet alternatif, avec moins d'habitations.

Laurent BARIL, adjoint à l'urbanisme, rappelle que le règlement du P.L.U. semble respecté par le projet présenté.

4. FINANCES

4.1. *Mode de calcul du financement entre le service eau et la commune*

Lors de la dissolution du Syndicat d'eau au 01/01/2000, le conseil municipal avait pris une délibération pour mettre à disposition du service « Eau et Assainissement » le personnel administratif pour un nombre annuel d'heures.

Les membres du personnel ayant changé, la mise à jour de cette délibération est nécessaire.

Le conseil municipal décide de facturer, à chaque fin d'année, au service « Eau et Assainissement » les frais correspondant à la mise à disposition du personnel, à savoir:

- 100 heures de rémunération de MF QUONIAM
- 100 heures de rémunération de N. GUILMATRE
- La rémunération du contractuel pour la facturation
- L'indemnité du régisseur
- L'indemnité du receveur municipal

4.2. *Programme 2012 des travaux d'éclairage public : adoption du plan de financement*

Monsieur Le Maire rappelle que la délibération du 02/07/2012 donnait un accord de principe au syndicat départemental d'Energie (SDE 76) pour la réalisation de la 28ème tranche d'éclairage public, dans le cadre de la programmation 2012,

Pour le lotissement Bois Châtaignier, remplacement de 19 mats d'éclairage équipé d'une lanterne,

Pour la rue de la Briganderie, extension de 186 ml de réseau d'éclairage public aérien, et pose

de 6 lanternes montées sur crosse d'avancement de 0,50 m.

Afin de finaliser ce dossier, le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention entre la commune et le SDE 76 relative aux travaux afférents à la 28ème tranche d'éclairage public, et représentant un montant total de travaux de 46 859,28 € T.T.C. répartis ainsi :

SDE 76	24 090,00 €
SIERG ST ROMAIN	4 808,66 €
COMMUNE	17 960,62 €

5. TRAVAUX

5.1. Convention avec l'association Bateau de Brotonne

5.1.1. Travaux d'élagage Côte des Châtaigniers

Le conseil municipal décide de signer une convention avec l'association « Bateau de Brotonne » pour élaguer et débroussailler la partie boisée derrière les maisons de la côte des châtaigniers, en dessous du Bois Châtaignier.

Coût de l'intervention : 3 040 €

5.1.2. Entretien des espaces verts lotissement Bois châtaignier

Après examen de la proposition de l'association pour entretenir annuellement le lotissement du bois châtaignier,

Confirmation des prestations identiques aux années passées,

Le conseil municipal décide de signer la convention avec l'association pour :

- L'entretien des espaces verts de la mi-mars à mi-novembre pour un montant de 4 940 €
- Le débroussaillage des talus et la taille des arbustes en mai et septembre, pour un montant de 860 €.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Délibération pour le transfert de la mairie pendant la durée des travaux

Les travaux d'extension de la mairie débuteront le 18 février prochain. A compter du 11 février, le chantier s'installera et l'accès à la mairie sera interdit au public pendant la durée des travaux.

Une permanence d'accueil au public aura lieu à la salle polyvalente de 15h30 à 17h30 ou sur rendez vous.

Le conseil municipal décide qu'en l'état de cette situation exceptionnelle, le restaurant scolaire recevra l'affectation d'une annexe de la mairie pour pouvoir y célébrer les mariages. Cette décision vaudra autorisation générale de déplacer les registres d'Etat Civil.

Copie de cette délibération sera envoyée à M. Le Procureur de la République.

Les cérémonies de parrainage civil auront lieu, salle polyvalente.

6.2. Mise à disposition de la salle polyvalente le dimanche 7 avril

Monsieur Le maire rappelle la demande de l'équipe diocésaine d'effectuer un rassemblement pour les jeunes de la 4^{ème} à la terminale du diocèse du Havre et d'utiliser le gymnase le dimanche 7 avril prochain.

Accord du conseil municipal. Information à rappeler au SLAC badminton et basket.

6.3. Dénomination des voies résidence du château

Les services de la Poste nous ont informés d'un souci de dénomination, entre la résidence du château et la route du château. Afin d'éviter une perturbation du courrier, il est décidé de dénommer l'unique voirie du lotissement « Résidence du Château », Rue des Peupliers.

6.4. Subvention exceptionnelle pour le Mali

Le Secours Populaire Français sollicite la commune pour une aide alimentaire pour le Mali. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une somme de 150 € au Secours Populaire Français, au titre d'une subvention exceptionnelle pour le Mali

TOUR DE TABLE

Jean MOREAU

Informe l'assemblée d'une prochaine réunion relative au futur Parc Eolien de Fécamp.

Plusieurs projets de liaison sont proposés entre le parc d'Eoliennes et des ligne EDF. Notre commune est invitée à cette réunion au titre de ligne Haute Tension Le Havre/Pont VII/Sainneville, qui passe par notre commune.

Laurent BARIL

Informe les élus d'une procédure d'urbanisme en cours. Procès Verbal et arrêt d'un chantier sur une zone du PLU qui permettait la réhabilitation et non la démolition et reconstruction.

Agnès BOQUET

Relate le dernier conseil d'école. L'effectif prévisionnel de la rentrée annonce 51 maternelles et 87 primaires. La réouverture de la classe primaire est souhaitée. Les parents d'élèves organiseront un loto le 9 mars et une kermesse le 1^{er} juin 2013.

Rémy HAUTOT

Fait le point sur les travaux en cours.

Renouvellement des candélabres au Bois Châtaigniers en cours

Travaux de chauffage à la salle polyvalente prévus semaine prochaine

PROCHAINES REUNIONS

FINANCES

- Lundi 18 Mars 2013 à 18h00

- Jeudi 21 Mars 2013 à 18h00

CONSEIL MUNICIPAL

- Jeudi 07 Mars 2013 à 19h00
- Mardi 26 Mars 2013 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.